



Programme local de réduction des déchets ménagers et assimilés du Pays de Caux

Lettre d'information n°6

Mars 2022

Contact : 02 35 56 15 63 ou mathias.eusebe@smitvad.fr

Site internet : www.smitvad.com/prevention.html

Adoption du nouveau programme 2022-2026

Depuis 2011, le Smitvad participe en collaboration avec ses communautés de communes adhérentes au Programme Local de Prévention des Déchets du Pays de Caux.

Tous ensemble vers la réduction des déchets !

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la construction, en association avec les communautés de communes, du nouveau programme de réduction des déchets **qui vient d'être adopté par les élus**. Celui-ci comprend les 7 nouvelles actions présentées dans le tableau ci-dessous.

La volonté étant cette fois d'**accompagner le plus de publics différents vers la réduction des déchets** (agriculteurs, entreprises, collectivités, écoles, campings, particuliers...).

Actions	Déchets cibles	Objectifs pour la fin du PLPDMA2	Objectifs de réduction (kg/hab/an)	Objectifs de réduction					
				année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	
				tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	% total DMA
Favoriser les synergies entre agriculteurs, paysagistes et collectivités	déchets verts	20 professionnels signataires de la convention	5,6	0	125	250	375	500	0,8%
Offre de broyage à domicile : 1h offerte par foyer par an	déchets verts	200 prestations par an	5,6	100	200	300	400	500	0,8%
Accompagner les campings vers une réduction de leurs déchets	déchets organiques	10 campings partenaires (aire de compostage + animations)	1,1	10	30	50	70	100	0,2%
Adopte une cocotte : installation de poulaillers collectifs	déchets organiques	6 poulaillers collectifs par an (écoles, EHPAD...)	2,8	50	100	150	200	250	0,4%
Conteneur d'économie circulaire intégrable facilement à toutes les déchetteries	déchets occasionnels	1 conteneur de réemploi dans chaque déchetterie	1,1	10	30	50	80	100	0,2%
Pacte -10% de déchets en entreprise	déchets professionnels	10 entreprises participantes par an	4,5	0	200	200	400	400	0,6%
Etude de faisabilité pour une plateforme d'échange de déchets entre entreprises + collectivités	déchets professionnels	plusieurs plateformes d'échanges actives sur le territoire (zones d'activité)	5,6	0	100	150	300	500	0,8%
TOTAL			27	170	785	1150	1825	2350	3,7%



Un objectif de réduction ambitieux

L'objectif national fixé par la loi AGEC étant de **réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés** (Ordures ménagères + tri sélectif + déchetteries) sur la période 2010-2030, ce programme prévoit des objectifs ambitieux dont la réalisation nécessitera la construction de nombreux partenariats.

A chaque type de déchets ses actions !

1. Les déchets verts

Suite au succès des aides au jardinage durable du programme précédent, le Smitvad a choisi de continuer à accompagner les particuliers pour les aider à réduire leurs déchets verts en proposant **1h de broyage gratuite à faire valoir auprès d'un prestataire partenaire.**

Dès que celui-ci aura été choisi, une communication sera réalisée afin de faire connaître à chacun les conditions de cette offre (volume minimal à broyer...).

D'autre part, un travail va être initié avec la chambre d'agriculture de Seine-Maritime et les paysagistes afin de réfléchir à des **synergies possibles avec les collectivités en matière de gestion des déchets verts.** A titre d'exemple, un autre syndicat a fait le choix de valoriser les végétaux apportés en déchèterie en sous-couche litière animale, en partenariat avec des agriculteurs locaux.



2. Les déchets organiques

Depuis quelques années, de nombreuses collectivités font la promotion des poules comme ambassadrices de la réduction des déchets. En effet, **une poule peut manger 150 kg de déchets en 1 année.** Le nouveau programme prévoit d'encourager cette dynamique en installant des poulaillers dans des structures collectives. Sur le territoire syndical, **au moins 2 maisons de retraite, 7 écoles sont déjà équipées** et plus d'une quinzaine se sont déclarées intéressées.

Afin de profiter de l'ensemble du cycle de vie, il pourrait être envisageable de prêter des couveuses et ainsi partir de l'œuf fécondé.

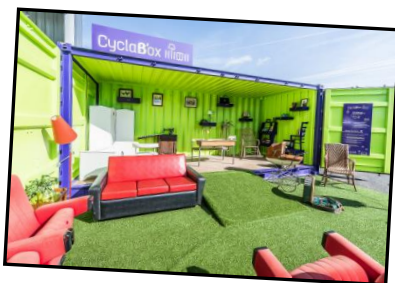


Du fait de leur position géographique, les communautés de communes de la Côte d'Albâtre et Terroir de Caux accueillent chaque année **des milliers de touristes** au sein d'une **quinzaine de campings.** De plus en plus, les vacanciers sont soucieux de leur impact sur l'environnement et la mise en place d'**aires de compostage autonome au sein des campings,** alliés à des animations sur le thème de la réduction des déchets peut s'avérer un atout pour le tourisme local.



3. Les déchets occasionnels

Une autre tendance actuelle est la place de plus en plus importante du réemploi dans les habitudes de consommation. Afin de **changer le regard des usagers sur les déchèteries** et de montrer le nombre d'objets en bon état qui y sont déposés, le programme prévoit la mise en place de conteneurs de réemploi, spécialement aménagés, en s'inspirant du modèle ci-contre.



4. Les déchets professionnels

Le dernier axe de travail nécessitera un **solide partenariat avec les chambres consulaires** de façon à proposer leur expertise aux entreprises du territoire en les accompagnant à relever un défi -10% de déchets sur une année.

Enfin, une étude de faisabilité est prévue pour évaluer la possibilité de créer une ou plusieurs plateformes d'échanges entre entreprises et collectivités en considérant que **les déchets des uns peuvent être les ressources des autres.**

A ces actions s'ajoutent les principales réussites des programmes précédents, à savoir le compostage domestique et la sensibilisation en milieu scolaire.

